

No 39.

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

A. GUILLOT, C.S.S.R.

Les Syndicats Ouvriers Chrétiens de Belgique

PRIX : 10 sous.



MONTREAL :

SECRETARIAT DE L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE,

1075, RUE RACHEL.

1914

TOUS DROITS RÉSERVÉS.

Nihil obstat

Marianapoli, die 15a decembris 1914.

E. HEBERT, *ensor librorum.*

Permis d'imprimer,

†GEORGES, év. de Philip.,

17 décembre 1914.

NN
31
E34
v. 39
1914

Chronique

Mort de M. Henri Lorin. — La France catholique, si cruellement éprouvée par la mort récente du comte de Mun, vient de perdre un autre de ses fils les plus actifs et les plus sincèrement dévoués : Henri Lorin, président de l'Union d'Etude des Catholiques sociaux de France.

Henri Lorin fut un des premiers ouvriers de l'oeuvre des Cercles et l'un des plus assidus aux séances de son comité d'études. Depuis l'institution des *Semaines Sociales*, il faisait chaque année le cours d'ouverture. Comme tous les chefs du mouvement social catholique en France, y compris le comte de Mun, il fut violemment attaqué au nom de l'orthodoxie par des publicistes catholiques, mais il ne semble pas qu'une voix vraiment autorisée se soit jamais élevée pour censurer sa doctrine sociale.

Parlant de son illustre ami, M. Georges Goyau s'exprimait ainsi, dans une notice dont la "Croix" de Paris a publié quelques extraits :

"Il y a trois semaines seulement, Henri Lorin, dans une longue audience, recevait à Rome les encouragements et les bénédictions de Benoît XV ; il était revenu plein d'espérances, plein de projets pour l'avenir du catholicisme français. Il sentait venir une époque où il y aurait du travail, et beaucoup de travail.

"Mais, soudainement, Dieu l'a contraint au repos qui est une récompense. Et ses amis qui sentent et qui savent quel vide il laisse, constatent, en descendant au fond d'eux-mêmes, que c'est une longue page de leur passé qui se déchire."

La dépêche suivante, adressée par le Secrétaire d'Etat du pape, à Mme de Charnace, soeur de M. Henri Lorin, montrera quel fier catholique était le regretté défunt et en quelle estime on le tenait à Rome :

"Le Saint-Père, qui, à la première annonce de la maladie de votre regretté frère M. Henri Lorin s'était empressé de lui communiquer par dépêche la bénédiction apostolique, vient d'apprendre avec peine réelle la douloureuse nouvelle de la mort de ce vaillant chrétien et défenseur de la cause catholique. Priant Dieu pour le repos éternel de son âme, il vous envoie, de tout coeur, comme gage de réconfort et des

faveurs célestes, pour vous et les vôtres, la bénédiction apostolique.

Agréez mes vives condoléances personnelles.

Cardinal GASPARRI,
Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté.

Le message du Pape. — Sa Sainteté Benoît XV a publié en novembre dernier, sa première encyclique. La presse catholique a déjà porté à la connaissance de nos lecteurs le texte de cet important document. Nous ne pouvons en donner ici qu'un très bref résumé. Le Saint-Père, après avoir rappelé les horreurs de la guerre actuelle, fait un appel pressant aux chefs des nations belligérantes et les supplie de mettre fin au plus tôt à ce formidable conflit. Puis Il signale quatre causes du mal social moderne: le refroidissement de la charité, le mépris de l'autorité, l'antagonisme des classes et le désir effréné des biens temporels.

Puis Sa Sainteté jette un coup d'oeil sur l'état présent de l'Eglise et l'oeuvre de son auguste prédécesseur Pie X, demande aux catholiques de rester étroitement unis entre eux dans l'obéissance aux évêques, condamne de nouveau le modernisme, recommande les associations catholiques, insiste sur l'obéissance due par les prêtres à leur Ordinaire et revendique avec énergie l'indépendance du Saint-Siège. L'encyclique se termine par une prière pour la paix.

Comme toutes les directions parties de Rome, cette première encyclique du nouveau pontife recevra de tous les catholiques, et spécialement des catholiques canadiens-français, la respectueuse attention et la filiale soumission auxquelles elle a droit.

Un pas en avant. — Le mouvement syndical catholique fait de notables progrès dans le diocèse des Trois-Rivières. Jusqu'ici il restait apparemment cantonné dans la ville des Trois-Rivières et ne s'étendait guère au-delà. Or voici que le 8 décembre dernier on célébrait le premier anniversaire de la fondation de la Corporation Ouvrière des Chûtes Shawinigan, qui s'est développée modestement dans l'ombre.

Les officiers de la Corporation Ouvrière catholique des Trois-Rivières, et de ses syndicats affiliés assistaient nombreux à cette fête, et de solides liens d'amitié unissent désormais les deux associations, qui en viendront, sans doute, à se fédérer.

A. S.

Les Syndicats Ouvriers Chrétiens

de Belgique ⁽¹⁾

INTRODUCTION

A qui l'étudie, l'organisation ouvrière catholique en Belgique apprend les plus utiles leçons.

Aux ouvriers, elle fait comprendre les grands avantages qu'ils peuvent retirer de l'association ; aux patrons, elle prouve qu'ils ont tort de s'opposer à des unions bien menées ; aux gouvernants, elle montre que seuls les principes catholiques peuvent résoudre le conflit qui sévit partout entre le capitaliste et le travailleur ; à tous les esprits droits, elle fait entrevoir les beautés de l'ordre social chrétien, qui poursuit le bonheur de toutes les classes de la société dans l'harmonie de tous les droits et de tous les devoirs.

Dans cette étude, les sociologues trouveront les indications et les expériences les plus précieuses ; ils admireront avec quelle prudence les Belges savent adapter les lois et les institutions au caractère de leur nation et à la situation de leur industrie.

Les promoteurs de la réforme sociale catholique chez nous se convaincront par l'exemple de la Belgique qu'avec de la méthode et de la persévérance il est possible de faire de l'organisation catholique, même dans un pays déjà envahi par les syndicats neutres ou socialistes. Ces vrais amis de l'ouvrier se sentiront animés d'un courage invincible, en considérant que ce mouvement sauveur est l'oeuvre d'hommes, bien peu nombreux, mais intelligents, laborieux, désintéressés, courageux, hardis, tenaces, et dévoués, jusqu'aux plus grands sacrifices, à l'Eglise et au peuple.

(1) En lisant cette étude de notre estimé collaborateur nos lecteurs voudront bien se rappeler qu'elle a été écrite avant que n'éclate l'horrible guerre qui a dévasté l'héroïque et malheureuse Belgique... Ils comprendront ainsi pourquoi règne dans cette étude un optimisme qui n'est plus de mise, hélas ! à l'heure actuelle.—Note de l'E. S. P.

LES DOCTRINES

La théorie a précédé la pratique, et il n'a pas fallu moins d'énergie pour la propager que d'intelligence pour la formuler.

Charles Périn, professeur d'économie politique à Louvain, a jeté le cri d'alarme, dès 1861, dans son livre célèbre, intitulé: "De la richesse dans les sociétés chrétiennes."

"La question traitée dans cet écrit, dit-il, se résume dans la conciliation de deux choses que nos contemporains regardent comme inconciliables: le progrès matériel et le renoncement chrétien.

"Nous sommes menacés d'une ruine. Ce ne sera qu'en extirpant le mal dans sa racine, en reconstituant l'ordre moral... que nous sauverons l'ordre matériel des mortelles atteintes du socialisme."

L'abbé Pothier, professeur de théologie morale à Liège, et son évêque, Mgr Doutreloux, complétèrent la thèse du hardi professeur. Partant de ce principe que l'ouvrier honnête et valide a droit de "gagner sa vie" sans être réduit à mendier son pain, ils réclamèrent l'intervention de l'Etat et le rétablissement des corporations. Le vaillant évêque de Liège réunit dans sa ville épiscopale trois congrès ouvriers (1886, 88, 90) pour donner plus d'éclat à ces doctrines. Rejetées par la majorité du Congrès les théories de l'évêque de Liège furent cependant les germes de la plupart des oeuvres nées depuis, mais aussi l'occasion de vives et longues discussions.

L'année suivante, (1891) l'encyclique *Rerum Novarum* vint leur donner une solennelle confirmation, mais sans calmer les esprits. La concorde ne fut rétablie qu'en 1896. Cette année là, les Evêques, réunis à Malines, sous les auspices de la sainte Vierge, approuvèrent et imposèrent un programme commun d'action, formulé par un comité de prêtres et de laïques, et lancèrent cet appel qui fut entendu: "Aux oeuvres, messieurs, aux oeuvres."

Depuis lors, grâce à la concorde, les sociétés de toutes sortes se sont multipliées à l'envi; et d'excellentes lois sociales ont été promulguées.

Ces lois et ces oeuvres ont été l'objet d'une abondante bibliographie.

En faveur de ceux qui désirent de plus amples informations, je donne ici la liste des principaux ouvrages qui traitent ce sujet.

C. Rutten, O.P.: Rapports sur les syndicats chrétiens en Belgique.

Vermeersch, S.J., Manuel social: La législation et les oeuvres en Belgique.

L'Abbé Vossen: Les Unions Professionnelles.

V. Brants: Les grandes lignes de l'économie politique.

Jos Arendt: Modèles de règlements syndicaux, etc.

Jos Arendt: La mission sociale des syndicats ouvriers.

Jos Schryvers, C.S.S.R.: Manuel d'économie politique.

LES ORGANISATEURS

Conquise par les armes révolutionnaires et annexée à la France en 1795, la Belgique tomba sous la loi Chapelier qui interdisait aux ouvriers toute espèce de coalition. Cependant, grâce à la différence des langues, les vieilles et florissantes corporations de métiers qui couvraient le sol belge se maintinrent dans les populations flamandes. Mais officiellement dissoutes en vertu des lois françaises, et forcées de s'entourer de mystère, ces puissantes sociétés ne purent s'adapter aux conditions nouvelles de la grande industrie et n'eurent plus qu'une existence languissante et précaire.

Vers 1840, les ouvriers songèrent à un plan nouveau d'organisation et se mirent à créer des syndicats. Seuls, les "bons métiers" qui requièrent des ouvriers plus habiles, comme les chapeliers, les typographes, les bronziers, réussirent à fonder des unions qui ont duré.

Dans la grande industrie, les syndicats ouvriers ne semblent faits d'abord qu'en vue de la résistance. Prospères au temps des grèves, ils dépérissent et vont jusqu'à disparaître avec ces crises.

C'est en étendant leur champ d'activité, que dans la suite, on a su leur donner un intérêt permanent qui assure leur persistance et leur prospérité.

En 1873, les socialistes gagnèrent à leurs idées une faible

minorité de la vieille corporation des boulangers de Gand, et fondèrent le "Vooruit", coopérative de consommation, défini par Sarcey : "La citadelle que le socialisme a établie dans la cité gantoise, et d'où il bombarde la bourgeoisie à coups de tartines et de pommes de terre."

Mais à Gand aussi commença à s'organiser la défense. Ce ne furent pas les bourgeois, mais les ouvriers eux-mêmes, le camarade Eylembosch à leur tête, qui s'opposèrent résolument aux socialistes. Ils ne savaient encore comment les combattre, quand M. Arthur Verhaegen vint à leur secours et fonda en 1891 la ligue antisocialiste de Gand, qui a mené une si belle campagne contre le socialisme. Mais cet homme intelligent et dévoué ne borna pas là son action. Il entreprit de susciter dans toute la Belgique des syndicats chrétiens, stables et fédérés, et depuis vingt ans, avec une sagesse rare, et un courage inlassable, ce grand chrétien ne cesse de travailler à l'organisation des travailleurs catholiques, dont il est le chef véritable, comme président de la Ligue démocratique belge.

On ne peut lui comparer que le R. P. Rutten, Dominicain, en qui se personnifie aujourd'hui la propagande chrétienne du groupement ouvrier. On disait les syndicats impossibles, surtout parmi les nombreux ouvriers des charbonnages. Le P. Rutten descendit dans les mines, non pour les visiter en curieux, mais pour y travailler avec les mineurs, et durant plusieurs semaines causer familièrement avec eux. Il en sortit, il le dit lui-même, "la figure noircie, mais le coeur ensoleillé" et avec la conviction qu'il y avait moyen d'organiser chrétiennement ces rudes gens. Il le fit avec succès, et leur donna le nom sonore de "Francs-Mineurs" dont aujourd'hui ils sont si fiers. Depuis qu'il a frayé avec l'ouvrier, le moine dominicain n'a plus cessé d'opposer à la propagande socialiste une intense propagande chrétienne. Un autre religieux, le P. Vermèersh, S.J., a écrit de lui ces belles paroles : "La foi, le patriotisme et le coeur de ce véritable apôtre se combinent pour lui inspirer une énergie qu'aucun obstacle ne renverse, que ne lasse aucun contre-temps.

"Sa foi ne peut se résigner au naufrage de tant d'âmes qui se perdent pour un conflit fait d'apparences et de malen-

tendus entre les intérêts du temps et ceux de l'éternité; son patriotisme redoute pour la Belgique les malheurs d'une guerre civile ou d'une domination révolutionnaire; et son coeur se déchire à la pensée de luttes fratricides qui viendraient contredire le plan divin de concorde, d'harmonie et d'union. Les grandes ressources de son esprit et de sa parole se dépensent toutes au service de la cause syndicale. Le succès, hélas! ne dépend pas de lui seul. Mais quelle que soit l'issue finale, il aura bien mérité du peuple, de la Belgique et de l'Eglise."

Malgré tous les obstacles, le retard des débuts, l'hostilité des socialistes et des patrons et l'apathie des ouvriers eux-mêmes, les efforts persévérants du P. Rutten et de ses collaborateurs ont déterminé un mouvement syndical chrétien qui va toujours grandissant, et dont nous allons décrire brièvement les caractères.

ORGANISATION.

La circonscription du syndicat ouvrier n'est pas limitée à une paroisse, comme celle de la plupart des corporations agricoles belges. Le but qu'il poursuit exige que sa sphère d'action comprenne plutôt un centre industriel, une ville et parfois même toute une région.

Les syndicats belges sont généralement simples, c'est-à-dire composés d'ouvriers exerçant le même métier ou des métiers similaires, et s'unissant pour l'étude, le développement et la défense de leurs intérêts professionnels. Quelques-uns admettent, il est vrai, des patrons comme membres honoraires, mais toujours en petit nombre et jamais contre l'assentiment des ouvriers.

Presque tous les syndicats se choisissent aussi des membres conseillers dans les professions libérales: clergé, barreau, personnel enseignant. Ces conseillers doivent être indépendants des patrons avec lesquels le syndicat peut entrer en relations d'affaires ou en conflit. Ils ont le droit d'émettre leur avis, mais ils n'ont pas droit de vote.

Tout membre effectif doit promettre de soumettre à l'examen des autorités syndicales, avant toute procédure, les litiges qui s'élèveraient avec un autre membre ou des tiers, au sujet d'un intérêt professionnel.

Tout conflit entre l'Union et un de ses membres est tranché souverainement et sans aucune formalité judiciaire, par deux arbitres choisis par chacune des parties en cause, et par un troisième arbitre désigné par les deux autres.

L'assemblée générale des membres est bien moins fréquente que dans les Unions américaines. Elle ne se réunit statutairement qu'une fois par année; au mois de février, pour la révision des comptes, l'élection des officiers, le changement des cotisations ou des règlements. Cependant le président ou le comité peut convoquer l'assemblée générale, chaque fois qu'il le juge utile.

Par contre le comité de régie jouit de la plus grande autorité. Je citerai pour preuve, les statuts de "L'Union St-Léonard" qui ressemblent à ceux de la plupart des autres syndicats.

"Le syndicat, y est-il écrit, est dirigé par un conseil composé de sept membres. Ils sont élus pour quatre ans, parmi les sociétaires majeurs, par l'assemblée générale statutaire, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents.

"Le conseil choisit dans son sein un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les présentations de candidats doivent être soumises au conseil syndical quinze jours au moins avant l'assemblée générale. Elles doivent être signées par six membres au moins.

"Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Union. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale est de sa compétence.

"Il a le droit d'admettre les nouveaux membres et d'exclure les indignes. Il veille à la dignité et à la sauvegarde des intérêts de l'Union de façon à lui permettre de réaliser pleinement son objet, et, pour toutes les mesures utiles, à l'exécution des décisions de l'assemblée générale. "Le président est chargé de l'administration journalière de l'union. Il représente l'union dans ses rapports avec les autorités publiques et les tiers, et dans tous les actes juridiques, etc."

Le fonds social est alimenté par les cotisations mensuelles, les amendes, les dons, legs et subsides, ainsi que par toutes autres ressources légales. L'Union peut accorder des

secours à ses membres en cas de grève, de lockout et de chômage involontaire, mais les secours en cas de grève ne peuvent être accordés que quand toutes les tentatives de conciliation et d'arbitrage ont échoué. Elle délivre au membre qui le demande et qui a payé toutes ses cotisations et amendes qu'il devait, une carte d'adhérent, qui lui donne le droit d'être admis sans délai et sans droit d'entrée dans une union similaire affiliée.

LES FEDERATIONS.

Les *Fédérations Professionnelles* se multiplient rapidement en Belgique. On en compte actuellement une trentaine.

Les dirigeants des Unions professionnelles chrétiennes ont compris que les syndicats ont le plus grand intérêt à se constituer en fédérations.

En coordonnant les efforts et les ressources particulières des Unions locales, on accroît considérablement leurs forces leur activité et leur stabilité. Seules, les Fédérations peuvent empêcher que la concurrence entre patrons ou leur entente ne se fasse au détriment des travailleurs. Seules elles peuvent supporter la charge de conflits prolongés, qui ruineraient les unions locales, former des propagandistes capables et des hommes supérieurs, entraver l'abaissement des salaires, prévenir les grèves imprudentes, stimuler ou multiplier les unions locales, poursuivre les réformes législatives utiles à la généralité des ouvriers de la profession, favoriser l'échange des unionistes, et créer des services communs, tels que journaux professionnels, hospices pour les vieux ouvriers et les orphelins, caisses de réassurance, bureaux de consultation, etc.

Les Fédérations sont constituées de manière à rendre tous ces services communs, sans diminuer l'autonomie des syndicats et l'initiative ouvrière, plus qu'il n'est absolument nécessaire. D'ordinaire, la fédération est administrée par un comité fédéral formé des délégués de chaque syndicat affilié, ou par un comité composé de peu de membres élus par l'assemblée générale des délégués des Unions locales.

CONFEDERATIONS OU FEDERATIONS INTER- PROFESSIONNELLES.

Elles sont locales, régionales ou nationales.

Les locales sont plutôt mixtes qu'interprofessionnelles. En un même endroit, les syndicats d'industries diverses se groupent parfois ensemble avec d'autres sociétés d'utilité ou d'agrément, autour d'un centre, d'un cercle, d'une société coopérative, etc., afin de pourvoir dans un même esprit à un ensemble de nécessités.

Ces sociétés mixtes préexistantes ont très souvent servi à établir l'union professionnelle dans la localité.

L'esprit de ces fédérations mixtes, appelées Ghildes, ou maisons des métiers ou des corporations, est profondément religieux. Toutes ont un prêtre pour aumônier ou prévôt.

La première en date est celle de Louvain. Elle se donne pour fin : "le soutien mutuel des membres, la mise en honneur du travail manuel, le relèvement artistique de la ville. . . . le maintien des bons rapports entre patrons et ouvriers."

Sa devise est : "Chacun pour tous et tous pour chacun."

Les oeuvres comprennent plusieurs associations professionnelles, une bibliothèque populaire, une banque populaire très florissante, une belle école professionnelle, des expositions périodiques et des institutions de délassement."

On cite quelques rares associations interprofessionnelles régionales, comme la "Ligue anti-socialiste" de Gand, qui se mêle des élections aussi bien que des unions.

La plupart ont pour but d'organiser la propagande syndicale dans leur région, ou d'y instituer des services communs.

Immensément plus importante et plus efficace est la "*Confédération nationale des syndicats chrétiens et libres*;" elle est divisée en deux sections autonomes ; l'une wallone, l'autre flamande. Seule, la différence des langues nécessite et explique cette division : Les deux sections sont unies par un but et des principes communs et elles ont le même président.

En outre, la plupart des fédérations et des unions sont affiliées à la "Ligue démocratique belge", qui centralise en même temps les groupements agricoles et les travailleurs isolés.

SERVICES SYNDICAUX

Pour vivre et se maintenir, le syndicat chrétien a recours à deux moyens qui lui conservent un intérêt permanent : ce sont d'abord des oeuvres multiples, très variées d'après les circonstances, et ensuite des cotisations régulières et élevées.

1° Les syndicats donnent aux ouvriers l'occasion d'étudier en commun toutes les questions qui se rapportent à leur métier, ou à leur industrie, ainsi qu'aux lois concernant l'ouvrier. Les camarades instruits et intelligents sont les meilleurs éducateurs des ouvriers. De plus, le syndicat organise des *cours* traitant des questions juridiques, économiques et professionnelles, qui peuvent être utiles à l'ouvrier. Une quinzaine de journaux *professionnels*, mensuels ou hebdomadaires, continuent les cours et tiennent les membres du syndicat au courant de toutes les affaires professionnelles importantes. Enfin on pousse les Unions à établir des écoles professionnelles et des ateliers d'apprentissage, fondés jusqu'ici plutôt avec le concours des patrons et des pouvoirs publics.

2° L'étude n'est évidemment pas l'objet principal du syndicat. Son but spécial est d'assurer à l'ouvrier laborieux, sobre et honnête un salaire suffisant, et les meilleures conditions de travail, sous les rapports de la durée, de l'hygiène, de la sécurité et de la moralité.

Pour parvenir à ces résultats, l'Union apporte à l'ouvrier le plus puissant secours.

Les ouvriers isolés ne sont pas assez instruits pour défendre leurs droits et discuter les conditions du patron ; ils n'ont pas assez de ressources pour attendre longtemps sans ouvrage ; généralement ils sont forcés de se contenter de ce qu'on veut bien leur accorder, ou de se jeter dans des grèves imprudentes et ruineuses.

Le syndicat remédie à ces faiblesses.

Il procure de l'ouvrage à ses membres par ses bureaux de placement ; il prépare des chefs intelligents et dévoués qui négocient pour eux auprès des patrons ; il assure des ressources pour vivre, en cas de grève inévitable, ou de lock-out, par le moyen de la caisse de résistance alimentée par les cotisations mensuelles des membres qui travaillent.

3° S'il est vrai que l'ouvrier s'intéresse surtout au salaire et aux conditions de travail, ces questions cependant n'offrent qu'un cadre trop éventuel et pas assez stable aux opérations d'un syndicat qui veut durer.

Voilà pourquoi les Belges greffent sur le syndicat diverses oeuvres économiques et même morales afin de le tenir en activité de service et de lui faire produire de meilleurs fruits.

Ce sont des caisses de secours en cas de maladie, d'accident; des caisses de pension, d'assurance ou d'indemnité funéraires, quelquefois des coopératives d'achat et de consommation, les services d'un avocat qui conseille les syndiqués ou les défend en cas de contestations relatives au travail ou aux indemnités dues pour accident de travail.

Souvent le syndicat aide activement à combattre l'alcoolisme, qui diminue la qualité professionnelle, aussi bien que la dignité du travailleur, abaisse son salaire et l'empêche de payer ses cotisations syndicales.

Ces services accessoires sont très nombreux, mais peu de syndicats les organisent tous à la fois. L'utilité de tel ou tel service varie d'une région à l'autre, et les organisateurs doivent s'inspirer des circonstances locales, mais bien entendu, écrit le P. Rutten, "ils ne doivent jamais perdre de vue que le syndicat est avant tout une école où les ouvriers doivent apprendre la solidarité professionnelle, la science de leur métier, la situation de leur industrie et les premiers principes de l'économie sociale. Autrement les fins accessoires supplantent le but essentiel qu'est l'intérêt professionnel, et ces services eux-mêmes se font tort, quand ils sont trop multipliés".

En particulier, il n'est pas possible aux syndicats, de faire la concurrence aux mutualités le plus souvent interprofessionnelles, très nombreuses, puissamment encouragées par l'Etat et les Provinces.

D'autre part, la forme de "société coopérative" est plus commode pour les comptoirs d'achat et de vente que la "forme professionnelle" qui d'ailleurs n'est pas autorisée par la loi belge à effectuer les services de mutualité ou de coopération.

Cette activité féconde exige des ressources abondantes. Le syndicat ne les a pas demandées à l'Etat, mais à ses propres membres. Il a élevé hardiment les contributions. Loin de

nuire au mouvement, cette majoration des cotisations est regardée comme un remède à la langueur et au dépérissement des unions.

Les ouvriers, comme les autres d'ailleurs, n'estiment les choses qu'à proportion de ce qu'elles coûtent. Les rentrées des contributions élevées deviennent plus régulières, grâce à l'intérêt plus vif qui en résulte pour l'association, et la crainte de perdre les versements empêche les désaffiliations.

Cependant les syndicats reçoivent de plusieurs communes et provinces des subsides en faveur des bureaux de placement et de certaines caisses qu'ils organisent; ils acceptent aussi des secours de l'Etat à leur début et à l'occasion de leur reconnaissance légale.

Ils tiennent néanmoins à ce que les subsides syndicaux soient couverts, presque complètement, par la cotisation des membres effectifs. C'est le meilleur moyen d'inspirer aux ouvriers des sentiments d'estime pour le syndicat, et de dignité professionnelle. C'est aussi le seul moyen d'assurer la complète indépendance du syndicat vis-à-vis des pouvoirs publics et des patrons.

ESPRIT DES SYNDICATS

Depuis la révolution française, les ouvriers ont été habitués à tout attendre du gouvernement. Le syndicat tâche de les amener à s'aider, se défendre et se gouverner eux-mêmes dans les questions de métier.

Sans doute le Comité ou Conseil de chaque union a des conseillers moraux, juridiques et techniques, qu'il choisit parmi des personnes de confiance étrangères au corps de métier, et qu'il doit consulter sur toutes les affaires importantes; mais ces conseillers généralement ne font pas partie de l'union, et n'ont que voix consultative, ou du moins restent l'infime minorité au conseil, et n'y font pas la loi.

C'est parmi les ouvriers eux-mêmes que les promoteurs des syndicats chrétiens s'efforcent de susciter et de former une élite et de lui confier la direction effective des masses.

Issue du peuple, et parfaitement au courant de ses souffrances, besoins et aspirations, cette élite aura prise sur le peuple; et se sentant une responsabilité morale, elle aura

bientôt plus de prudence que d'audace; elle apprendra au peuple à ne pas se laisser tromper par les théories creuses, les grands mots et les beaux parleurs, et à chercher ses véritables intérêts; du même coup, elle acquerra de l'autorité auprès des patrons eux-mêmes et s'en fera écouter.

Telle est bien l'orientation qu'au congrès de Nivelles en septembre 1910, le Cardinal Mercier lui-même donnait hardiment aux ouvriers qui l'écoutaient.

“Mes chers amis les ouvriers, leur disait ce grand philosophe, je voudrais que vous fissiez taire toutes les voix étrangères pour n'écouter un instant que votre conscience.

“Parfois jadis, il y avait, même à droite, de braves gens qui vous disaient: “Ne prenez pas trop de précautions de votre avenir. Ayez confiance. Je suis là, moi, votre député, votre patron, votre curé peut-être. Nous nous chargeons de vos intérêts. Et si parfois vous avez des déceptions, n'oubliez pas qu'après la vie terrestre, vous serez amplement dédommagés.

“Quand on vous disait ceci, n'est-ce pas qu'on ne répondait pas au langage de votre conscience. Vous disiez comme saint Paul:

“Oui, il fut un temps où j'étais un petit enfant, et je pensais et parlais comme un enfant, mais aujourd'hui je suis un homme et j'ai l'ambition de parler comme un homme, comme un citoyen. Je suis marié et je voudrais, ne fut-ce que pour plaire à l'archevêque de Malines, avoir une famille nombreuse. (Rires et tonnerre d'applaudissements.)

“Mais j'entends alors élever mes enfants dans la dignité, ne pas devoir tendre la main, pour faire prospérer ma famille et la faire monter.

“Quant au paradis, oui, je l'espère, je l'attends, mais j'ai souvenir que le bon Maître a dit que je pouvais attendre le paradis et par surcroît un peu de bonheur déjà sur terre.” (Applaudissements.)

“Dieu merci, tout cela est déjà un peu du passé. Mais il y a d'autres voix qui viennent de gauche.

“Oh là, j'entends des murmures de révolte, des cris de guerre: on veut la lutte des classes, la lutte de ceux qui travaillent de leurs bras contre ceux qui travaillent du cerveau.

“Eh bien! là-dessus aussi, interrogez votre conscience. Approuve-t-elle ce cri de guerre?”

“Non, il n'est pas vrai que les ouvriers s'insurgent contre une intelligence directrice. Ils savent que la prospérité de l'industrie est tributaire d'une direction intelligente, du génie de l'invention et de l'organisation qui sont le fait d'une élite. Ils reconnaissent qu'il faut un cerveau qui pense pour diriger les muscles qui travaillent.

“N'écoutez pas ceux qui voudraient vous traiter comme des petits enfants. Vous avez le droit comme les capitalistes de défendre vos intérêts. C'est même pour vous un devoir. J'aime à vous le dire, parce qu'ainsi je dégage ma conscience en accomplissant la promesse que j'ai faite au jour de mon sacre d'avoir surtout à coeur les intérêts de ceux qui sont dans le besoin et dans la misère.

“Ouvriers, vous avez besoin d'être aidés, mais laissez-vous aider, organisez-vous.

“N'écoutez pas davantage ceux qui vous excitent à l'anarchie.

“L'Eglise ne veut pas de luttes de classe. Elle veut qu'il y ait diversité de classes, mais elle veut aussi qu'il y ait entre elles équilibre.

“Organisez-vous donc dans des unions syndicales, où on ne vous donnera que des sentiments de justice et de charité chrétienne, sans souffrir aucun sentiment de haine, même pour ceux qui vous haïssent.

“Aimez-les au contraire suivant le précepte du Maître.

“Cependant ne soyez pas leurs dupes.

“Ayez, comme autrefois les Israélites, la truelle dans une main, l'épée dans l'autre.

“Quand, comme à Ecaussines, des ouvriers voudront vous traiter comme des esclaves au nom de la liberté et de la fraternité, vous leur crierez: “Halte-là! nous sommes aujourd'hui 50,000; dans quelques années nous serons cent mille! Nous voulons qu'on nous respecte; nous ne voulons nullement la guerre, mais nous voulons la paix armée pour la défense!”

L'ATTITUDE VIS-A-VIS DES PATRONS

Le syndicat mixte, composé d'employeurs et d'employés, est rare en Belgique. Il ne semble pas réalisable dans les circonstances actuelles.

Les dirigeants chrétiens n'établissent que des syndicats simples, formés et dirigés par les seuls ouvriers, et défendant uniquement les intérêts du travail. Les patrons ne peuvent pas même être membres conseillers des syndicats de leurs employés, ni exercer aucune influence ouverte ou occulte sur l'association.

Celle-ci prétend défendre les droits du travailleur avec autant et plus d'énergie, d'activité et d'intelligence que n'importe quel autre syndicat, et elle a prouvé qu'elle n'est nullement, comme le prétendait le socialiste Vandervelde "une entreprise de domestication".

Elle s'est constamment montrée un instrument efficace de résistance aux industriels injustes et égoïstes.

Sans vouloir dépendre des patrons, les syndicats veulent la conciliation avec eux, l'union qui fait la force de tous les deux et le succès de l'industrie.

Le syndicat chrétien, loin d'être un ferment de troubles, comme le socialiste, est au contraire le plus sûr moyen de prévenir les grèves inutiles.

Quelle est en effet la cause la plus fréquente des grèves? C'est l'ignorance de la situation économique de l'industrie.

Or, l'union professionnelle n'est pas seulement une forteresse où l'ouvrier se réfugie pour défendre ses légitimes intérêts; elle est encore et bien plus, une école où il apprend qu'il a des devoirs envers ses patrons, que l'abaissement des salaires est parfois une nécessité inévitable, et combien il importe à une industrie d'avoir à sa tête des hommes capables et bien rétribués, et de produire dans des conditions assez favorables pour soutenir la concurrence avec l'étranger? De plus, l'organisation entraîne la modération, parce qu'elle forme des hommes qui savent obéir et réfléchir, et deviennent vite amis de l'ordre, de la paix et des conventions conciliatrices. L'expérience prouve que les conseils des fédérations ne consentent jamais à approuver ou à subventionner une grève qu'après un examen sérieux de sa légitimité et de ses chances de succès.

Ainsi disparaissent la plupart des grèves imprudentes.

Un autre grief qu'on fait aux syndicats, c'est d'introduire le parlementarisme à l'usine. Presque toujours, disent certains patrons, le bureau de l'Union s'érige en inspecteur et en contrôleur impitoyable des faits et geste du patron. Or, quel industriel sérieux voudrait assumer la lourde responsabilité d'une grande industrie, s'il avait à justifier ses actes devant un comité de meneurs turbulents, et presque toujours insolubles? Ce serait ruiner du même coup son autorité et son entreprise. Après toute, charbonnier est maître chez soi.

“Nous ne pouvons, dit le P. Rutten, qu'approuver sans réserve les patrons, lorsqu'ils refusent de négocier avec certains meneurs ou avec des politiciens, qui ne cherchent qu'à rendre les industriels odieux aux nombreux ouvriers, dupes de leurs vagues déclamations. Mais nous estimons que le refus systématique des patrons de reconnaître les syndicats n'est ni justifié en droit, ni prudent en fait.

“Sans doute le patron doit pouvoir régler en toute indépendance les mesures qui se rapportent à la constitution du capital, à la recherche des débouchés, au choix des matières premières, des méthodes de fabrication et du personnel. Mais il n'est pas moins incontestable que les ouvriers, non seulement en tant qu'individus isolés, mais aussi en tant que membres d'un groupement professionnel, doivent avoir leur mot à dire en ce qui concerne les conditions de l'emploi de ce personnel, c'est-à-dire, la fixation des salaires, la durée du travail, ses conditions hygiéniques, morales, etc.

“De ces conditions du travail dépend trop intimement le bien-être matériel, et souvent même la situation morale du travailleur, pour qu'il puisse s'en désintéresser.

“Or l'ouvrier a compris qu'en restant isolé il ne saurait atténuer les dures conséquences de la loi économique du moindre coût de production, et il a demandé à l'union de lui garantir son pain de chaque jour et sa dignité d'homme.

“De quel droit refuserait-on à des ouvriers, toujours faibles devant leur patron, de s'assurer l'appui de leurs camarades, quand on permet à chacun de se faire assister d'un homme mieux renseigné dans la défense de ses intérêts? D'ailleurs, il est rare que les officiers élus par un syndicat ne soient pas des hommes sobres, rangés, intelligents et laborieux,

et c'est en traitant loyalement avec eux que le patron s'épargnera le plus d'ennuis avec ses ouvriers".

D'ailleurs nul ne peut aujourd'hui arrêter le mouvement syndical. "La question qui se pose, remarque M. Bernaert, n'est plus de savoir s'il y aura des syndicats, mais si ces syndicats seront chrétiens ou socialistes".

L'opposition des industriels n'aboutit qu'à exclure les modérés, les timides de l'association ouvrière, que devient alors l'oeuvre des violents et des utopistes.

Le salut se trouve dans l'entente cordiale entre employeurs et employés, fondée sur le respect des droits mutuels et l'accomplissement des devoirs réciproques.

LA PERSONNALITE CIVILE

Bien des unions chrétiennes ne recherchent pas la personnification civile. Comme les syndicats socialistes, elles se contentent de la liberté d'association, qui est très large en Belgique.

Il leur semble que la reconnaissance légale exige beaucoup pour le peu qu'elle donne.

Pendant les dirigeants poussent les Unions et leurs fédérations à se faire reconnaître et le grand nombre a obtenu la personnification juridique.

Cette personnification, d'après la loi de 1898, donne à l'union une existence juridique, une vie légale, propre et distincte de celle de ses membres.

Aux termes de la loi: l'union a droit de recevoir des dons et des legs, de posséder des meubles sans aucune restriction et les immeubles dont elle peut user elle-même, de passer toutes espèces de contrats, d'ester en justice, etc.

Elle ne se compose, comme membres effectifs, que de professionnels, au moins sept, exerçant le même métier ou des métiers qui concourent à la fabrication des mêmes produits. Elle est une association "formée exclusivement pour l'étude, la protection et le développement des intérêts *professionnels* de ceux qui en font partie. Son but n'est ni la politique, ni l'exercice du métier en commun, ni le commerce, ni la coopération, ni la mutualité. Elle ne peut présenter des candidats

que pour les Conseils de l'industrie et du travail, et les conseils de prud'hommes.

Le ministère de l'Industrie et du Travail vient en aide aux unions reconnues, par divers subsides alloués à leur premier établissement, à leurs journaux professionnels et à leurs caisses de chômage; par l'impression gratuite de leurs statuts entérinés, et par l'envoi gratuit de la *Revue du Travail*.

Par contre il exige la conformité de leurs statuts avec la loi des syndicats, la liste de leurs membres et la révision de leurs recettes et dépenses.

Cette inspection des comptes par les contrôleurs du gouvernement est plutôt considérée comme un des principaux avantages de la personnalité civile. Trop souvent, en effet, les fonds des syndicats non reconnus sont mal administrés ou prêtés à des entreprises risquées. Grâce au contrôle du gouvernement, les comptes des unions reconnues sont bien faits et plus facilement contrôlés par les ouvriers eux-mêmes.

Tout en préconisant la personnification civile, les promoteurs des syndicats chrétiens réclament des amendements à la loi de 1898. Ils demandent que la loi autorise l'union à poursuivre les intérêts *économiques* de ses membres aussi bien que leurs intérêts professionnels; à organiser dans son sein des institutions de prévoyance; à aider pécuniairement les autres unions; à faire elle-même des actes de commerce; à admettre comme demi-membres, les enfants qui n'ont pas seize ans, mais qui travaillent.

Ils désirent aussi que la loi précise la portée juridique du contrat collectif qu'elle permet au syndicat de conclure pour ses membres et de faire exécuter.

LE CARACTERE RELIGIEUX

La centralisation qui se confine avec obstination aux intérêts matériels, est à peu près inconnue dans les syndicats belges. Il semble impossible de cimenter l'union à l'aide de ces intérêts temporels qui causent toutes les discordes. Il faut chercher dans les principes religieux la règle des droits et des devoirs mutuels, le fondement de la vraie fraternité et les mobiles des dévouements nécessaires aux oeuvres.

* Tels sont les principes des promoteurs des syndicats chrétiens.

Si parfois des catholiques ont caressé l'espoir de ramener le peuple par les seuls bienfaits économiques, ils sont bien vite revenus de leurs illusions : l'expérience leur a appris que les syndicats neutres sont stériles, ou s'égarant dans les chimères du socialisme.

De fait, les syndicats sont à tendances catholiques ou socialistes, si on excepte quelques syndicats neutres de la petite bourgeoisie, qui peut, avec moins d'inconvénients que le petit peuple, s'occuper d'intérêts purement professionnels.

Leur but direct est le bien matériel de l'ouvrier, mais, comme de juste, les catholiques subordonnent cette fin prochaine à leur fin dernière spirituelle : "Nos œuvres sociales catholiques, écrit le Rvd. P. Rutten, sont et doivent être pour la classe ouvrière, le complément et le développement de l'instruction religieuse".

Les syndicats doivent être soumis aux lois de la morale chrétienne, tout comme les individus qui en sont les membres. En conséquence, c'est la règle invariable de tous les syndicats chrétiens, les membres doivent reconnaître que la religion, la famille et la propriété, sont les fondements nécessaires de l'ordre social, et respecter les convictions religieuses de leurs camarades, mener une vie honnête, jouir d'une bonne réputation, et promettre de ne pas faire partie d'une association dont les principes et les tendances seraient opposés à ceux du syndicat chrétien.

On n'exige des sociétaires ni profession de foi, ni billet de confession. Le prêtre n'est ni le directeur, ni le président de ces unions professionnelles, mais il est fidèlement consulté, dès que les principes d'ordre moral ou religieux sont en jeu.

Cette largeur de vues permet aux unions, d'accueillir les tièdes et les indifférents de tous les partis, et de les engager dans leur mouvement.

Sans exiger davantage, les nouveaux syndicats portent de plus en plus ostensiblement l'étiquette chrétienne, particulièrement dans les provinces de Liège et du Hainaut, où les syndicats chrétiens affectaient d'abord de s'appeler "libres" ou "antisocialistes".

Au premier jour de l'an 1911, M. Goblet pouvait dire publiquement à Mgr Rutten, évêque de Liège: "C'est avec une joie particulière que nous avons accueilli le témoignage du Saint-Père... que notre fédération ouvrière est dans la bonne voie en imprimant à ses oeuvres un caractère ouvertement catholique. Nos amis les ouvriers ont compris qu'au bloc anticlérical, il fallait opposer le bloc catholique, décidé à défendre la religion, les garanties constitutionnelles et la monarchie. Devant cet intérêt supérieur, toutes les dissidences d'ordre secondaire doivent s'effacer".

Les politiciens socialistes accusent les syndicats chrétiens d'affaiblir les ouvriers en les divisant en deux camps.

Joseph Arendt répond: "Cette séparation est évidemment regrettable, mais la responsabilité en incombe à ceux qui par leur sectarisme antireligieux et antisocial, rendent l'accès des syndicats socialistes impossible, et l'accès des syndicats neutres dangereux aux ouvriers chrétiens".

De plus, les socialistes ne réussissent pas à organiser la masse et laissent forcément subsister la division, au moins entre syndiqués et non syndiqués. En présence de leur impuissance les catholiques se sont dit: Mieux vaut un ouvrier syndiqué qu'un non-syndiqué. Groupons les ouvriers qui ne veulent pas des chimères malfaisantes du socialisme".

Enfin rien n'empêche le syndicat chrétien de conclure des ententes momentanées avec les autres syndicats, pour présenter de justes réclamations, établir des tarifs régionaux, ou même soutenir des grèves légitimes.

LE SECRETARIAT DE GAND

Les secrétariats d'oeuvres sociales rendaient aux diverses institutions catholiques de si grands services, que la "Ligue démocratique belge" décida de créer un pareil organisme en faveur de la propagande syndicale.

En conséquence, le premier août 1904, le R. P. Rutten, fondait à Gand, "*Le Secrétariat Général des Unions Professionnelles Chrétiennes de Belgique*".

Ce Secrétariat est "général" en ce sens que son activité s'étend à toute la Belgique; mais il est spécial, en cet autre

sens qu'il s'occupe exclusivement de l'organisation syndicale des ouvriers industriels.

Il se divise en deux services: le *Service de la Propagande*, qui comprend un bureau flamand et un bureau wallon; et le service de la Documentation et de l'administration.

Le Service de la Propagande forme de bons orateurs ouvriers, et les envoie sur place, afin de renseigner, conseiller et aider les ouvriers, les prêtres et les hommes d'oeuvres qui désirent fonder des syndicats chrétiens. Il disposait en 1910, de dix propagandistes qui donnent en moyenne chaque dimanche dix à douze conférences, chacun une ou deux.

Il organise chaque année des "semaines sociales" dans le but de former une élite ouvrière capable de diriger les syndicats, et des assemblées spéciales plus fréquentes pour les propagandistes.

Le tableau ci-dessous donne une idée d'ensemble des résultats obtenus depuis 1904 par la propagande du secrétariat.

Années	Nombre de syndiqués	Syndicats
1904	10,000	100
1906	22,000	300
1908	42,000	520
1909	40,537	614
1910	49,476	659
1911	59,000	
1912	71,235	
1913	82,777	
1914	102,000	

Le service de la "*Documentation*", organisé depuis 1907 par M. Joseph Arendt, reçoit 81 journaux professionnels, et 24 revues traitant de questions sociales.

Chaque syndicat chrétien belge y a sa fiche qui marque son histoire, le nombre de ses membres et les noms de ses dirigeants. Chaque arrondissement aussi y a son dossier qui indique aux dirigeants du Secrétariat les efforts à tenter, les réunions à organiser, etc.

Le bureau collectionne des règlements syndicaux de tous les pays; il publie lui-même des modèles de règlements, des

brochures de propagande, des instructions pour les chefs et pour les comptables des syndicats. Il répond à des demandes de renseignements qui émanent de toutes les parties du monde, et en obtient une foule d'informations utiles sur les organisations syndicales étrangères.

Le bureau *d'administration* est chargé de procurer des ressources et d'en régler l'usage.

Un employé spécial, aidé de quelques hommes de bonne volonté, est occupé pendant toute l'année à recruter des souscripteurs à un franc par an, et quelques uns à 20 et 50 francs. Malgré tout, le secrétariat est constamment arrêté dans sa propagande par le manque de ressources, et le bureau a beaucoup à faire pour maintenir l'équilibre entre les dépenses de chaque service et de chaque région de propagande.

Un comité protecteur, et un comité directeur, le R. P. Rutten, président, et M. Arthur Verhaegen, secrétaire-général, veillent aux destinées de l'institution.

Il est important de remarquer que le Secrétariat de Gand constitue un organisme autonome de propagande syndicale. Il ne dépend d'aucun autre organisme, et aucun syndicat ne lui est affilié. Il donne des conseils aux syndicats, mais il ne prend pas part à leur direction et ne dépend d'aucun. Les syndicats s'engagent seulement à faire rapport au Secrétariat sur leur situation, à l'aider à multiplier les fédérations, et à étudier les questions d'intérêt général qu'il leur soumet.

Tous les Evêques de Belgique ont accordé au Secrétariat leurs encouragements publics et leur appui efficace. Quarante mille ouvriers ont répondu à son appel. La bourgeoisie lui a témoigné généralement de la sympathie. Aussi, le Secrétariat a-t-il le droit de croire que grâce à lui, tout le monde aujourd'hui comprend que l'organisation de syndicats sérieux est une oeuvre à la fois légitime et nécessaire, parce qu'elle donne satisfaction aux aspirations raisonnables des ouvriers sans troubler la Société par la poursuite d'utopies dangereuses.

MOYENS DE PROPAGANDE

On comprend que placé à la tête de cette oeuvre de propagande syndicale, le Père Rutten ait acquis une expérience incomparable. Chaque année il présente sur ce sujet, au Congrès de la Ligue démocratique, un rapport parsemé de conseils du plus grand poids.

Il le répète souvent, il faut, avant d'entreprendre une propagande syndicale, mesurer les difficultés de la tâche, faire provision de courage et bien se pénétrer de cette idée que la création d'un syndicat puissant et stable, est l'oeuvre de longues années de labeur. Des propagandistes syndicaux doivent avant tout éduquer la classe ouvrière, et toute éducation demande du temps, beaucoup de temps. Il faut du temps et de la peine pour former les propagandistes, pour éclairer les hommes d'oeuvre, pour dissiper les préventions des chefs d'industrie, pour instruire les travailleurs sur le but véritable et le fonctionnement des usines.

Toutes ces difficultés sont certainement très grandes et se rencontrent partout. Mais elle peuvent être vaincues. L'emploi de propagandistes ouvriers spécialisés, une étude attentive des milieux économiques et industriels, un choix judicieux des locaux destinés aux réunions, la formation de petits noyaux syndicaux, la prudence, la patience et surtout la persévérance des hommes d'oeuvre, voilà les éléments et les gages d'un succès certain.

Le P. Rutten distingue deux méthodes de propagande préparatoire : la rapide et la lente.

Voici un exemple de la méthode rapide : Dans une localité, on parle d'une grève, ou de la fondation d'un syndicat plus ou moins révolutionnaire.

Quelqu'un s'émeut ; il appelle d'urgence, souvent par télégramme, un propagandiste syndical. Des circulaires sont distribuées, des affiches apposées, une conférence est donnée. Parfois elle échoue faute d'auditeurs, ou d'entente ; plus souvent elle réussit partiellement ; une trentaine de membres se font inscrire dans le nouveau syndicat.

Dans une seconde réunion, on adopte un beau règlement, on verse de grosses cotisations. Fréquemment une grève

éclate. On fait l'impossible pour soutenir les membres du syndicat. Puis l'agitation se calme; les ouvriers qui ne sont conduits par aucune conviction raisonnée, abandonnent le syndicat: celui-ci se dégonfle comme un ballon crevé.

Voici la seconde méthode: L'organisateur commence par s'enquérir, sans dévoiler son but, de la situation des industries et des ouvriers de la localité. Puis, il se met en rapport avec les dirigeants des syndicats voisins, des fédérations ouvrières et des propagandistes syndicaux. Il s'abonne aux journaux professionnels. Il convoque chez lui quelques ouvriers intelligents et jeunes, sous l'un ou l'autre prétexte, et refait lentement avec eux les mêmes études. Lorsque leur esprit est ainsi préparé, la propagande extérieure peut commencer. Les membres du "noyau syndical" doivent se remuer beaucoup, répandre des tracts et des journaux professionnels parmi les camarades plus intelligents, parler et discuter avec eux. Les bases du règlement doivent être ensuite soigneusement étudiées, en tenant compte des circonstances locales et des opinions exprimées par les ouvriers. Lorsque les bases du projet de réglementation sont arrêtées, on peut organiser la première conférence, qui doit avoir pour conclusion la fondation du syndicat. Avant la seconde réunion, il faut élaborer les statuts et les règlements: une bonne organisation ne saurait être inventée dans une assemblée générale.

On conçoit facilement les avantages et les inconvénients de ces deux méthodes: Il ne faut pas condamner la première de façon absolue et générale: elle peut quelquefois avoir de bons résultats. Mais la seconde doit être la méthode normale: elle exige au moins six mois.

Dans l'intérêt de l'avenir, il importe moins d'avoir, dès le début, de nombreux syndiqués que de posséder partout un petit état-major de propagandistes ouvriers instruits et énergiques.

Il ne faut pas commencer par une fédération: ce serait faire un toit sans maison à couvrir.

Mais il ne faut pas non plus attendre qu'une union soit solidement établie pour l'affilier à la fédération correspondante; ni l'établir dans des conditions qui ne permettraient pas cette affiliation. Ce qui attire les masses au syndicat,

c'est le prestige de la force et du nombre. Elles ne le trouvent pas dans les syndicats isolés. Ceux-ci sont presque toujours impuissants, tantôt à faire triompher les revendications les plus légitimes, tantôt à empêcher les grèves les plus irréflechies et perdues d'avance.

Les améliorations sérieuses et durables ne peuvent s'obtenir que par l'entente absolue de tous les ouvriers de la même profession dans toute une contrée ou dans tout le pays. Autrement le patron, désireux de faire droit à des revendications raisonnables, est exposé à être la victime de producteurs égoïstes et âpres au gain.

Le P. Rutten n'hésite pas à signaler, parmi les causes de la lenteur du progrès syndical, l'abus des sports, et à le dénoncer comme un danger pour l'avenir d'un pays et un signe de décadence.

Au Congrès de Courtrai, 1911, il recommande d'organiser des leçons ou de petites conférences syndicales dans les patronages de garçons et de filles, dans les cercles ouvriers et les mutualités; d'affilier les Unions aux Fédérations, et enfin de multiplier partout les conseils de conciliation, ainsi que les groupements professionnels pour femmes.

L'AVENIR.

Le R. P. Rutten termine son rapport de 1909 par cette prophétie: "Si nos amis veulent s'inspirer des leçons qui se dégagent si clairement de nos statistiques, nous assisterons demain à une efflorescence splendide de nos oeuvres syndicales chrétiennes."

Cette espérance n'est-elle pas bien hardie? Sur 8 à 900,000 ouvriers belges, c'est à peine si on compte 100,000 syndiqués chrétiens. C'est bien peu!

C'est peu par le nombre, mais c'est beaucoup pour le progrès constant, l'influence universelle et la vitalité croissante, d'une oeuvre qui n'est qu'à ses débuts. Ce qu'il faut bien considérer pour augurer de ce mouvement syndical, c'est que les syndiqués catholiques, ainsi que leurs protecteurs et leurs amis, deviennent chaque année plus nombreux, plus influents, plus convaincus et plus ardents.

Il n'y a que peu d'années, un mineur catholique du

borinage leur disait: "Hâtez-vous! Autrement nous serons forcés d'entrer dans les unions socialistes."

Aujourd'hui, les catholiques ont réussi à implanter des unions dans toutes les régions industrielles de la Belgique. Leurs syndiqués (102,000 en juillet 1914) se multiplient rapidement, tandis que les socialistes restent à peu près stationnaires avec leurs 80,000 associés, parmi lesquels encore ils se plaignent que "l'idée collectiviste ne prend guère". Les syndicats chrétiens viennent de tenir un congrès national, qui a pris toutes les proportions d'un triomphe pour l'idée syndicale catholique.

La propagande catholique est fort bien organisée et pleine d'entrain; ce qui fait dire au P. Rutten: "Les propagandistes des syndicats chrétiens sont à l'oeuvre. Ils n'ont pas le temps ni l'envie de discuter avec ceux qui se refusent à constater que de plus en plus se réalise la prophétie de Léon XIII: "Les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre ces deux partis: ou de donner leur nom à des sociétés dont la religion a tout à craindre, ou de s'organiser eux-mêmes, et de joindre leurs forces pour secouer hardiment un joug si injuste et si intolérable."

L'esprit syndical chrétien se communique à toute la classe des travailleurs. "Si on compare, écrit le P. Rutten, les dépositions ouvrières à l'enquête de 1886, et celles de l'enquête de 1907, on constatera une tendance accentuée à remplacer les déclamations creuses et les réclamations vagues par des faits et des chiffres précis. C'est incontestablement le résultat de l'influence syndicale".

On cite des grèves dans lesquelles un petit nombre de syndiqués ont mené à leur gré des milliers de travailleurs par la seule force de l'union et de la discipline.

A l'heure de l'extension du régime électoral, le syndicat chrétien, sans se mêler directement de politique, a apporté au parti catholique l'important appoint d'une démocratie sagement conservatrice, dans la mesure où elle était catholique; il lui a ouvert le vaste champ des réformes et des lois sociales et l'a empêché de se trouver réduit au rôle inférieur d'un parti de classe sans racines et sans échos dans les masses.

Ce mouvement a toute la vitalité d'une passion fondée sur des idées justes et des faits évidents. Il tend et réussit à

convaincre les employés que c'est par le syndicat qu'ils amélioreront l'industrie belge et leur propre sort: par lui, ils deviennent forts, prudents, instruits et habiles. On le leur répète souvent: leur petit pays doit vivre de la vente de ses produits à l'étranger, et il y rencontre de formidables concurrents. Pour maintenir sa prospérité, l'industrie belge doit veiller à perfectionner son outillage et à se former un personnel d'élite. Par leur travail intelligent, consciencieux et énergique, les ouvriers doivent assurer aux usines un maximum de rendement et contribuer pour leur part au triomphe de l'industrie nationale sur ses rivales. D'un autre côté, ils s'unissent tout spécialement pour obtenir leur part légitime dans les fruits de cet arbre qu'ils arrosent de leurs sueurs.

Telles sont les convictions que le syndicat chrétien parvient largement à inculquer aux masses.

Or le Belge, surtout le Flamand, ne s'emballa pas vite, mais une fois ébranlé, il est tenace et persévérant. Il a fallu des efforts héroïques durant un quart de siècle pour arracher ces esprits pourtant si pondérés aux chimères individualistes et révolutionnaire. Si donc ce peuple est enfin remis, par l'intelligence de sa foi et de son histoire, dans la voie de ses traditions syndicales, qui pourra l'en détourner, et combien de temps faudra-t-il pour changer chez ces hommes si confiants en leur sagesse, un état d'esprit fondé sur la vérité des principes et des faits ?

Cette formation sociale est due à l'activité héroïque de quelques hommes, d'un dévouement généreux, autant que désintéressé, et d'un vouloir énergique et persévérant, tous fidèles jusqu'aujourd'hui, malgré mille déboires et les plus durs sacrifices, à cette cause captivante de l'organisation corporative de la société et de la civilisation chrétienne. Or, ces hommes dévoués, héroïques souvent, que nous avons nommés dans le cours de notre tract, trouvent des imitateurs toujours plus nombreux qui semblent assurer l'avenir à leur noble et salubre entreprise.

Aujourd'hui plus que jamais elle se développe à l'ombre bienfaisante des plus hautes influences sociales. Presque tous les catholiques éminents de Belgique sont de chauds promoteurs et de fidèles partisans de la réforme économique et populaire. Qu'il me suffise de nommer le roi Albert; le

premier de leurs philosophes, le Cardinal Mercier; le plus grand de leurs historiens, Godefroid Kurth; le plus puissant de leurs journalistes, le regretté Verspeyen; le plus savant de leurs écrivains, le Père Vermeersh, le très sage homme d'Etat Schollaert, etc.

Tous ont la conviction profonde que ces institutions naissantes vivront des siècles et feront régner de nouveau en Belgique l'ordre social chrétien.

LIVRES NOUVEAUX

QUESTIONS ET OEUVRES SOCIALES DE CHEZ NOUS, par **M. Arthur Saint-Pierre**, Secrétaire de l'Ecole Sociale Populaire. Beau volume, in-seize, de 264. Prix: 75 sous; franco: 80 sous. Envoi gratis, sur demande, de la Table analytique des Matières et de la Lettre-préface de S. G. Mgr Gauthier.

MANUEL DE SOCIOLOGIE CATHOLIQUE, d'après les documents pontificaux; à l'usage des Séminaires et des Cercles d'études; par **M. le Chanoine P. Poey**. Prix: \$1.00; franco: \$1.10.

ANNEE SOCIALE INTERNATIONALE 1913-1914. Beau volume, grand in-8° de 1240 pages. Prix: \$2.25; franco: \$2.50.

Nous attirons aussi votre attention sur les livres suivants :

LES ASSOCIATIONS AGRICOLES EN BELGIQUE, par **Max Turmann**. In-seize de 435 pages. Prix: 80 sous; franco: 85 sous.

MA VOCATION SOCIALE, par **M. le Comte de Mun**. In-seize de 255 pages. Edition de propagande. Prix: 25 sous; franco: 30 sous.

PETIT MANUEL D'ETUDES SOCIALES, par le **R. P. Rutten, O.P.**, Secrétaire général des Syndicats Chrétiens de Belgique. In-seize de 170 pages, relié en toile. Prix: 50 sous; franco: 55 sous.

MANUEL PRATIQUE D'ACTION RELIGIEUSE. Beau volume in-8° relié, de 800 pages. Prix: \$1.25; franco: \$1.40. Envoi gratis, sur demande de la Préface et de la Table des Matières.